



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/52/149
18 février 1998

Cinquante-deuxième session
Point 12 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/52/L.66)]

52/149. Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture

L'Assemblée générale,

Rappelant la décision 1997/251 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1997, prise dans le cadre des préparatifs du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme¹,

Proclame le 26 juin Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, en vue d'éliminer totalement la torture et d'assurer l'application effective de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants², qui est entrée en vigueur le 26 juin 1987.

*70^e séance plénière
12 décembre 1997*

¹ Résolution 217 A (III).

² Résolution 39/46, annexe.